

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
19 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 12 octobre 2001, à 10 heures

*Président* : M. Mbayu (Vice-Président) . . . . . (Cameroun)  
*Puis* : M. Djuwala (Vice-Président) . . . . . (Indonésie)

**Sommaire**Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macro-économique (*suite*)c) Science et technique au service du développement (*suite*)Point 100 de l'ordre du jour : Migrations internationales et développement; y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations (*suite*)

Point 103 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Seixas da Costa (Portugal),  
M. Mbayu (Cameroun), prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique  
macro-économique (suite)**

**c) Science et technique au service du  
développement (suite)**

**Projet de résolution A/C.2/56/L.3**

1. **M. Ayari** (Tunisie), présentant le projet de résolution intitulé « Sommet mondial de la société de l'information » déclare que l'intégration dans le nouvel ordre économique est intimement liée à l'instauration d'un environnement propice, notamment à l'existence d'un substrat technologique et d'une infrastructure des télécommunications suffisamment développés. Le Sommet, qui se déroulerait en deux phases, contribuerait à réduire le fossé technologique entre le Nord et le Sud. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale constaterait qu'il est urgent de mettre le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie au service des objectifs de la Déclaration du Millénaire, constaterait le rôle décisif que joue le système des Nations Unies dans la promotion du développement, inviterait les gouvernements à participer activement aux préparatifs du Sommet, encouragerait la contribution effective et la participation active de tous les organes compétents des Nations Unies, et inviterait la communauté internationale à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications (UIT). M. Ayari espère que toutes les délégations se porteront coauteurs du projet de résolution.

**Point 100 de l'ordre du jour : Migrations  
internationales et développement, y compris  
la question de la convocation d'une conférence  
des Nations Unies sur les migrations internationales  
et le développement, qui aborderait les questions  
liées aux migrations (suite)**

**Projet de résolution A/C.2/56/L.4**

2. **M. Tootoonchian** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution intitulé « Migrations internationales et développement ». Il observe que les migrations internationales sont un phénomène mondial

complexe, qui apporte des avantages à toutes les nations, mais leur impose aussi des coûts, et qui a pour origine la pauvreté et le sous-développement. Le projet de résolution, s'inspire largement de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session sur recommandation de la Commission, le seul élément nouveau important étant le paragraphe 6. Le texte met aussi l'accent sur les liens qui existent entre les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels qui interviennent dans la relation entre migrations internationales et développement, et il rappelle l'engagement pris lors du Sommet du Millénaire d'assurer la protection des droits fondamentaux des migrants. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que le projet de résolution pourra être adopté par consensus.

3. **M. Djumala** (Indonésie), *Vice-Président*, prend la présidence.

**Point 103 de l'ordre du jour : Mise en œuvre  
de la première Décennie des Nations Unies  
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)  
(A/56/229 et Corr.1, A/56/229/Add.1)**

4. **M. Langmore** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social), présentant le rapport du Secrétaire général sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (A/56/229 et Corr.1, A/56/229/Add.1), observe que les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis et leurs conséquences ont clairement montré combien il importe de s'attaquer aux causes mêmes du terrorisme, et non pas seulement à ses manifestations. Il ajoute que l'examen du rapport vient à point nommé, car il est clair qu'une action multilatérale beaucoup plus efficace est indispensable pour faire face à la pauvreté et à la marginalisation, qui engendrent frustrations et désespoir. Il ressort du rapport qu'il ne sera pas facile de faire reculer la pauvreté et de réaliser les autres objectifs de développement fixés par le Sommet du Millénaire. Les pays doivent s'attacher à accélérer la croissance économique, à améliorer la distribution des revenus et de la richesse et à promouvoir le développement social, sans perdre de vue la complexité du phénomène que constitue la pauvreté.

5. Dans de nombreux pays, le recul de la pauvreté passe obligatoirement par un accroissement de l'aide extérieure. Il ne fait aucun doute que les pays dont une importante fraction de la population est pauvre

n'auront les moyens d'agir que s'ils reçoivent une aide plus importante et si cette aide est fournie selon des formules novatrices. La Conférence internationale sur le financement du développement revêt donc une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

6. Le rapport contient en outre un bref résumé des vues exprimées sur la création éventuelle d'un fonds mondial de solidarité pour la réduction de la pauvreté. Ce résumé montre que l'idée de la création d'un tel fonds comporte une large adhésion, sous réserve que ce fonds soit alimenté par des contributions volontaires et serve à financer des activités qui ne fassent pas double emploi avec celles d'autres fonds ou programmes des Nations Unies.

7. L'attribution du prix Nobel de la Paix au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies est un hommage non seulement à l'action menée par le Secrétaire général pour le règlement des conflits, mais aussi aux initiatives que lui-même et l'Organisation ont prises pour s'attaquer aux origines des conflits. Cet insigne de distinction met aussi la communauté internationale tout entière au défi de faire toujours plus et mieux pour éliminer les sources de conflits, notamment la persistance, dans le monde, de cruelles injustices et de niveaux de pauvreté intolérables.

8. **M. Asadi** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, observe que la pauvreté reste l'un des grands défis que doit relever l'humanité. Il est tout simplement choquant que le cœur des habitants de la planète ne dispose même pas d'un dollar par jour pour vivre et que 80 % du produit mondial soit concentré dans des pays qui n'abritent que 20 % de la population du globe. La pauvreté est un phénomène complexe lié au développement économique et social. Les obstacles extérieurs au recul de la pauvreté comprennent le déclin des apports internationaux de ressources, la détérioration des termes de l'échange, des taux d'endettement extérieur paralysants et la réduction de l'aide publique au développement (APD). Au plan national, les facteurs qui ont aggravé la pauvreté comprennent l'insuffisance et l'inadaptation de l'infrastructure et des services sociaux, le chômage endémique, les guerres et les conflits.

9. Les forces de la mondialisation n'ont fait qu'exacerber ces problèmes, en rendant de nombreux

pays en développement encore plus vulnérables. La mondialisation a aussi élargi encore l'écart économique et technologique déjà considérable qui sépare le monde en développement du monde développé. Même si la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par l'Assemblée du Millénaire s'annonce difficile, il est impératif que la communauté internationale s'y emploie à tous les niveaux, en mettant en œuvre des politiques et formules adaptées à la réalité et répondant à des concepts et critères évitant toute exclusion. La communauté internationale doit prendre toute la mesure des relations complexes qui lient pauvreté, paix et sécurité. Elle ne doit pas perdre de vue qu'il n'est pas d'atteinte plus répandue aux droits de l'homme et au droit au développement que la pauvreté.

10. L'élimination de la pauvreté devrait être la pièce maîtresse des stratégies nationales et de la coopération internationale. Dans un monde caractérisé par une étroite interdépendance, les politiques nationales de lutte contre la pauvreté doivent être favorisées par un environnement international adéquat. Si les pays africains, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, continuent de ne progresser que lentement sur la voie de l'élimination de la pauvreté, le fossé qui sépare le continent africain du reste du monde s'élargira encore sensiblement. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que la Nouvelle Initiative africaine se révélera à cet égard efficace, et que la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté prendra dûment en considération l'action menée dans le cadre de l'Initiative. Afin de combler les écarts actuels et de réaliser l'objectif convenu d'une réduction de moitié de la pauvreté dans tous les pays en développement à l'horizon 2015, il importe de s'attacher tout particulièrement à favoriser des aspects de la croissance économique qui améliorent le sort des pauvres et le développement social.

11. La majeure partie des ressources financières nécessaires doivent certes provenir de l'épargne intérieure, mais les apports de capitaux étrangers n'en sont pas moins indispensables. À cet égard, il importe d'éliminer les entraves politiques aux investissements, et il faut que les pays s'abstiennent d'imposer des restrictions draconiennes à l'accès des pays en développement au crédit. Il importe en outre de réformer le système financier international afin notamment de remédier à l'instabilité excessive des flux de capitaux et de permettre aux pays en

développement de participer aux décisions prises par les institutions financières internationales. L'APD reste un élément crucial de la lutte contre la pauvreté. Le Groupe des 77 et la Chine exhortent donc les pays développés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD. Les mesures d'allègement de la dette extérieure constituent un moyen primordial d'aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté, et il importe que ces mesures soient plus fréquentes et plus généreuses. M. Asadi accueille favorablement l'idée de la création d'un fonds mondial de solidarité et espère qu'une décision à ce sujet pourra être prise pendant la session en cours de l'Assemblée générale.

12. M. Asadi ajoute que l'expansion du commerce international peut aussi favoriser la croissance économique, et contribuer à l'élimination de la pauvreté. Il importe donc que les pays développés lèvent les barrières commerciales et suppriment les subventions qui entravent l'entrée sur leurs marchés de produits exportés par les pays en développement. À propos du rôle de la technologie, M. Asadi note que l'accélération de la croissance économique des pays en développement dépend dans une large mesure de mesures facilitant le transfert de technologies en faveur de ces pays. Étant donné les risques graves que comporte la marginalisation technologique croissante des pays du Sud, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications, la communauté internationale se doit de porter d'urgence son attention sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures appropriées.

13. En conclusion, M. Asadi exprime le vœu du Groupe des 77 et de la Chine de voir se poursuivre et s'intensifier l'action, certes méritoire, entreprise pour soutenir les politiques nationales d'élimination de la pauvreté.

14. **M. De Ruyt** (Belgique) prend la parole au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), des autres pays associés (Chypre, Malte, Turquie), ainsi que de l'Islande, pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), membre de l'Espace économique européen. Il souligne l'importance que revêt, dans le contexte des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, le chapitre du rapport du Secrétaire

général (A/56/229 et Corr.1, A/56/229/Add.1) consacré aux ressources financières. Cinq ans après le début de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, plus d'un quart de la population mondiale en est encore réduite à survivre avec un revenu inférieur à un dollar par jour. Comme le rapport le confirme, l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres dans la population mondiale à l'horizon 2015 apparaît réalisable pour la plupart des pays en développement; cependant, dans une cinquantaine d'autres pays, situés principalement en Afrique subsaharienne, il s'avère qu'un effort plus soutenu sera nécessaire.

15. L'Union européenne apporte une importante contribution à la réalisation de cet objectif par sa politique d'aide au développement. Étant donné les liens qui existent entre la réduction de la pauvreté et le développement durable, l'Union européenne considère que le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial du développement durable contribueront à placer la lutte contre la pauvreté au rang des préoccupations mondiales les plus urgentes. La mondialisation est potentiellement un puissant facteur de recul de la pauvreté, mais elle doit être accompagnée de mesures, au niveau international comme au niveau national, qui permettent de la rendre bénéfique à tous les individus. L'Union européenne tient à souligner en particulier quatre types d'actions essentielles. Premièrement, la création d'un environnement interne et externe favorable au développement de l'investissement productif, dont les conditions sont la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des affaires publiques et la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Deuxièmement, l'accélération de la croissance économique afin d'améliorer les chances qui s'offrent aux plus pauvres, accompagnée de mesures facilitant l'accès des pauvres à la terre, à l'éducation et au microcrédit, et de mesures visant à réduire l'inégalité entre les sexes. Troisièmement, le renforcement du pouvoir d'action des pauvres par l'élimination des barrières sociales, de l'exclusion sociale et de la discrimination. Quatrièmement, la mise en place de systèmes de protection et de sécurité qui mettent les pauvres mieux à l'abri des conséquences des crises économiques et humanitaires.

16. La pandémie de VIH/sida constitue une entrave désastreuse au développement économique et social, particulièrement dans les pays d'Afrique subsaharienne, et l'Union européenne considère que le sida est un problème hautement prioritaire, qu'il importe notamment de traiter dans le cadre du nouveau fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé.

17. Il importe que les États se dotent chacun d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. L'Union européenne encourage l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales prévoyant la participation des populations concernées et d'organisations de la société civile. Elle s'attache à renforcer les moyens de planification des pays-programmes grâce à des projets d'assistance technique. La politique intégrée de développement appliquée par l'Union européenne s'appuie sur les Notes stratégiques de réduction de la pauvreté, qui prévoient des indicateurs quantifiés, la formulation d'actions concrètes dont les implications budgétaires ont été chiffrées, et un système de suivi de l'impact des programmes de développement sur la pauvreté. L'Union européenne se félicite de l'intérêt manifesté par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour une coopération renforcée pour la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus démunis.

18. L'Union européenne considère que le financement du développement sera en premier lieu d'origine interne, mais elle reconnaît aussi le caractère irremplaçable de l'APD, en particulier pour les pays les moins avancés. Il importe de renverser la tendance à une réduction de l'APD enregistrée dans le monde entier, et de faire en sorte que tous les pays donateurs atteignent les objectifs d'APD (y consacrer 0,7 % de leur PNB, et réserver de 0,15 à 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés). Quant aux programmes d'allègement de la dette, M. De Ruyt observe que pour les 23 pays ayant atteint le point de décision prévu par l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, les fonds libérés annuellement par la diminution de la dette correspondent à 90 % des dépenses publiques dans le secteur de la santé, ou 50 % des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation. Par ailleurs, l'accès aux services essentiels doit être considérablement amélioré grâce aux mesures prévues par l'Initiative 20/20.

19. Les consultations prévues par la résolution 55/210 de l'Assemblée générale n'ont pas encore

abouti à des propositions concrètes ou suffisamment détaillées pour la création d'un fonds mondial de solidarité. Avant d'envisager toute décision formelle sur la création d'un tel fonds, l'Union européenne veut avoir l'assurance que ce fonds ne servira pas à financer des activités qui feraient double emploi avec d'autres, et ne risquent pas de détourner des ressources qui alimentent d'autres fonds et programmes des Nations Unies. D'autres moyens de promouvoir le financement du développement pourraient être discutés lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. L'Union européenne préférerait que la question d'une campagne de sensibilisation à la Déclaration du Millénaire soit discutée dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur le financement du développement.

20. Les travaux consacrés au développement durable et à l'éradication de la pauvreté aideront à brider le fanatisme et à rétablir les valeurs de liberté et de tolérance. L'Union européenne accorde la priorité absolue à la réduction de moitié, à l'horizon 2015, de la proportion de la population mondiale vivant de moins d'un dollar par jour, objectif inscrit dans la Déclaration du Millénaire. Cet objectif figure aussi au premier rang des priorités définies dans l'Accord signé à Cotonou en février 2000, en vertu duquel 77 pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique établiront des liens avec l'Union européenne pour une période de 20 ans. C'est de cet accord, qui peut être considéré comme un modèle de coopération Nord-Sud, que s'inspirera l'Union européenne lors des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement.

21. **M. Gopinathan** (Inde) souscrit à la Déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il considère que la pauvreté est un phénomène complexe auquel il faut s'attaquer dans le cadre d'une stratégie de développement prévoyant des programmes d'accompagnement de la croissance économique ciblés sur certains segments de la population, notamment les femmes et les autres groupes défavorisés. Il importe que la communauté internationale s'attache à créer un environnement favorable au succès des politiques nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. Bien que le niveau de vie moyen de la population mondiale ait augmenté, 23 % des habitants du globe vivaient encore dans une extrême pauvreté en 1998, contre 28 % en 1987; durant cette période, la population pauvre du

globe est restée stable en chiffres absolus : 1,2 milliard de personnes vivant de moins de 1 dollar par jour, et 2,8 milliards ne disposant quotidiennement que de 2 dollars. Le sous-continent indien compte 500 millions d'habitants se trouvant dans la première de ces deux catégories. L'élimination de la pauvreté engage la responsabilité collective des États, et nécessite une stratégie mondiale. Des impératifs précis ont été fixés dans la Déclaration du Millénaire, et la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté devraient contribuer à leur réalisation. La Conférence internationale sur le financement du développement devra s'attacher à définir des formules propres à garantir des apports financiers suffisants pour le développement.

22. Les résultats décourageants enregistrés dans les années 90 font ressortir la nécessité d'agir sur plusieurs fronts pour assurer la sécurité alimentaire, faire en sorte que les services sociaux essentiels soient accessibles à tous et donner aux pauvres les chances et les moyens d'entreprendre des activités rémunératrices. La communauté internationale peut jouer un rôle crucial en favorisant le développement des capacités individuelles et institutionnelles, en fournissant des ressources financières et en favorisant le transfert de technologies au profit des pays en développement. Les pays en développement, pour leur part, doivent être à même de participer aux décisions économiques de portée internationale. Il importe que les pays développés prennent des mesures afin de renverser la tendance à la diminution de l'APD. Si les pays donateurs respectaient les objectifs qu'ils se sont fixés, des ressources supplémentaires d'un montant de 100 milliards de dollars seraient mobilisées annuellement, chiffre à rapprocher du montant de 50 milliards de dollars requis chaque année pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

23. La stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée en Inde est axée sur l'accélération de la croissance économique et la prestation de services essentiels tant dans les régions rurales que dans les agglomérations urbaines, dans le but de développer les qualifications des pauvres et de leur donner les moyens de devenir des travailleurs indépendants. Selon le rapport du Secrétaire général (A/56/229), l'Inde devrait pouvoir atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté inscrits dans la Déclaration du Millénaire si son économie continue de croître au même rythme que dans les années 90. Le but que s'est fixé le

Gouvernement indien est de ramener la proportion de pauvres dans la population à 10 % à l'horizon 2012.

24. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté, qui devrait figurer au premier rang de leurs préoccupations, tout comme le développement. La délégation indienne est favorable au lancement d'une campagne mondiale contre la pauvreté et à la création d'un fonds mondial de solidarité, voyant dans l'une et l'autre les moyens de compléter l'action internationale contre la pauvreté.

25. **M. Kawaguchi** (Japon) observe que plus de 20 % des habitants du globe vivent encore dans la pauvreté. La communauté internationale se doit d'entreprendre une action concertée pour que puisse être atteint l'objectif d'élimination de la pauvreté inscrit dans la Déclaration du Millénaire. L'une des conditions du recul de la pauvreté est la stabilité politique, et il importe donc de prévenir les conflits armés ou d'y mettre un terme, de maintenir l'harmonie sociale et de promouvoir la tolérance parmi les différents groupes régionaux, ethniques, religieux et linguistiques. Il est nécessaire aussi d'assurer la prestation des services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation et de faire en sorte que les populations soient convenablement approvisionnées en eau. Le Japon a soutenu l'action menée par les pays en développement pour combattre des maladies infectieuses telles que le sida, le paludisme et la tuberculose, et a aussi aidé les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine, notamment en accordant des dons pour la réalisation de projets communautaires. En 2000, le Japon a consacré au secteur social 25 % de son APD.

26. Une forte croissance économique ayant pour moteur le secteur privé est aussi l'une des conditions du succès de l'action menée contre la pauvreté. Il appartient au secteur public de créer un environnement propice au développement économique et de respecter les initiatives prises par des particuliers ou des organisations de la société civile. Les pouvoirs publics doivent aussi poursuivre une saine politique macroéconomique et industrielle, établir un cadre réglementaire qui facilite l'essor des entreprises, et mettre en place les éléments d'infrastructure indispensables, entre autres, installations de production et distribution d'énergie, réseaux de distribution d'eau, réseaux routiers, réseaux ferroviaires, installations portuaires, aéroports et installations de télécommunications. En 1999, le Japon a envoyé 885

experts dans des pays en développement, où ils ont travaillé à la planification du développement et de l'administration publique; le Japon a aussi accueilli 3 259 stagiaires étrangers souhaitant se perfectionner dans ces domaines; il a en outre fourni 5,5 milliards de dollars sous la forme de dons ou de prêts accordés à des conditions de faveur pour le financement du développement de l'infrastructure économique et de la production des pays bénéficiaires. L'aide accordée par le Japon a contribué à faire reculer la pauvreté dans les pays en développement qui en ont bénéficié, notamment dans l'Est asiatique; le Japon entend continuer de soutenir l'action menée par les pays en développement selon le principe de « prise en charge et partenariat » qu'il a défendu lors de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

27. **M. Hidayat** (Indonésie) souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il fait observer que 1,2 milliard d'habitants pauvres de la planète ont une espérance de vie écourtée par la malnutrition, la mauvaise santé et l'illettrisme. La persistance d'une telle pauvreté dans un monde où régnait l'abondance exacerbe le sentiment d'exclusion ressenti par les habitants de nombreux pays en développement qui constatent que, pour l'essentiel, les bienfaits de la mondialisation ne sont pas pour eux. Les conflits et les maladies endémiques, particulièrement répandus dans les régions où la population est pauvre et peu instruite, entravent aussi bien le développement économique que les progrès de l'éducation. La Banque mondiale prévoit que les conséquences économiques des attentats terroristes du 11 septembre seront plus lourdes pour les pays pauvres que pour les pays riches. Selon la Banque, 10 millions de personnes tomberont en-dessous du seuil de pauvreté en 2001, faute de systèmes de protection et de sécurité.

28. La communauté internationale a pris de nombreuses initiatives de lutte contre la pauvreté, y compris la convocation de conférences mondiales des Nations Unies dans les années 90. L'action des institutions de Bretton Woods a notamment consisté à établir des notes stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Cependant, les résultats restent décevants et les chances de réalisation de l'objectif fixé pour 2015 dans la Déclaration du Millénaire paraissent extrêmement minces. Selon le Fonds international de développement agricole (FIDA), c'est principalement

pour avoir négligé les pauvres des régions rurales, représentant 75 % de l'effectif mondial de la population pauvre, que les pays pauvres risquent de ne pas atteindre l'objectif.

29. Pour que l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire puisse être atteint, il faut une action concertée à l'échelle nationale, régionale et internationale pour l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Au plan national, les politiques et programmes de développement ciblés sur les pauvres doivent prévoir le développement des services publics et de l'infrastructure, le renforcement des capacités et une plus grande participation des pauvres aux décisions concernant le développement.

30. Le commerce est l'un des principaux moteurs de la croissance. Cependant, le rapport du Secrétaire général indique que les pays en développement continuent de se heurter à des restrictions d'accès aux marchés des pays développés, malgré un abaissement général des barrières commerciales. La délégation indonésienne souscrit donc à la recommandation 2 figurant dans le rapport. Elle estime que le commerce des produits alimentaires et agricoles devrait reposer sur un système juste et équitable propre à assurer la sécurité alimentaire de tous. Le prochain Sommet mondial de l'alimentation portera en particulier sur la contribution que peut apporter la communauté internationale à la mise en place d'un tel système. Il importe aussi d'accorder une attention prioritaire aux recommandations concernant l'accroissement du montant des ressources financières consacrées au développement, particulièrement de l'APD, ainsi que les améliorations apportées aux mesures d'allègement de la dette des pays pauvres lourdement endettés, y compris les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. La délégation indonésienne souscrit aussi à la proposition formulée dans le rapport de créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté. Toutes ces questions devraient être traitées lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Le Gouvernement indonésien poursuivra pour sa part l'action qu'il a entreprise pour combattre la pauvreté à tous les niveaux.

31. **M. Zhang Xiao'an** (Chine) observe que les bienfaits de la mondialisation n'ont pas été ressentis par les pauvres, et que ses conséquences néfastes n'ont fait qu'accroître leur nombre. Pauvreté et sous-développement endémiques sont à l'origine de bien des

problèmes internationaux : conflits armés, troubles sociaux, vagues de réfugiés, propagation du VIH et du sida, crises humanitaires et terrorisme. Un monde dont plus d'un milliard d'habitants vivent dans une extrême pauvreté n'inspire guère l'optimisme quant aux chances d'atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres à l'horizon 2015. Les profondes répercussions économiques des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis – qui selon la Banque mondiale feront tomber 10 millions d'habitants de pays en développement en-dessous du seuil de pauvreté – dans l'année à venir, ne font qu'aggraver le problème.

32. L'élimination de la pauvreté dépendant en dernière analyse du développement, les pays devraient mener une action concertée pour que les bienfaits de la mondialisation soient ressentis par tous. Les gouvernements devraient faire de l'élimination de la pauvreté un élément prioritaire de leurs stratégies de développement économique et social, et s'attacher à mobiliser toutes les forces vives de leurs pays. Pour sa part, la communauté internationale se doit d'apporter le maximum de soutien aux pays en développement, en augmentant les flux d'APD jusqu'à atteindre l'objectif des 0,7 %, en faisant en sorte que les pays développés ouvrent leurs marchés aux produits des pays en développement, en accordant des allègements de dette aux pays pauvres lourdement endettés et en réglant le problème de l'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire. Les institutions du système des Nations Unies devraient coordonner leur action et mobiliser tout un axiome de ressources au service d'une étroite coopération avec les organismes chargés de la lutte contre la pauvreté dans les pays bénéficiaires, et devraient aussi veiller à ce que les projets patronnés par les Nations Unies répondent aux vœux des pays bénéficiaires, ce qui les rendraient plus efficaces et accélérerait la réalisation des objectifs de développement.

33. **Mme Campos** (Venezuela) estime que le moyen d'éliminer la pauvreté consiste à offrir à tous les êtres humains la possibilité de gagner leur vie et assurer aux plus défavorisés la prestation de services sociaux essentiels. Il ne saurait y avoir dans le monde de paix véritable sans justice, et il ne saurait y avoir de vraie justice sans justice sociale.

34. À mesure que progresse la mondialisation, il importe de tenir compte de la disparité des niveaux de développement dans la recherche de moyens efficaces

de lutte contre la pauvreté. Aucune nation n'est à l'abri du fléau de la pauvreté, et il faut donc que toutes les nations se mobilisent pour trouver une solution. Une approche possible consisterait, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, à débloquer les ressources nécessaires au financement d'un développement durable.

35. Cependant, la pauvreté ne reculera pas tant que les pays en développement resteront lourdement endettés et incapables d'investir dans leur propre développement, et que le système commercial ne leur sera pas accessible à des conditions justes et équitables. Il importe par conséquent que les pays développés consentent un généreux effort, sous forme d'APD, pour soutenir la cause de la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral.

36. Les nations doivent pour leur part se doter de stratégies de lutte contre la pauvreté, et élaborer des plans ou programmes s'attaquant aux causes structurelles de la pauvreté, avec des objectifs et des échéances réalistes. Il serait utile d'évaluer l'impact sur les populations visées des programmes nationaux et internationaux de réduction de la pauvreté, et de s'attacher ensuite à remédier aux conséquences néfastes que peuvent avoir ces programmes. Ce genre d'évaluation devrait être entrepris périodiquement, à mesure que plus d'informations deviennent disponibles, afin de mesurer les améliorations de la condition économique et sociale des individus concernés. Une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement serait également utile. Il appartient à tous ceux qui participent à la lutte contre la pauvreté de souscrire à toute action proposée par les Nations Unies pour éliminer ce fléau.

37. Face au problème de la pauvreté, le Venezuela a choisi de donner la priorité aux questions sociales et aux difficultés particulières des femmes, des enfants, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables, à qui une assistance spéciale est garantie. Le Venezuela souscrit sans réserve aux recommandations formulées par le Secrétaire général en vue de l'élimination de la pauvreté.

38. **M. Kolby** (Norvège) observe que les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté apparaissent irréalisables à de trop nombreux



pays en développement, handicapés notamment par des taux de croissance très insuffisants. Il faudrait aussi un effort extraordinaire de la part de tous les partenaires du développement pour que puissent être atteints les objectifs du développement fixés lors du Sommet du Millénaire. Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général mettent en évidence plusieurs domaines dans lesquels les efforts doivent s'intensifier. Il importe par exemple que les stratégies nationales de développement comportent des objectifs précis de réduction de la pauvreté. La libéralisation du marché de tous les produits revêt aussi une importance cruciale pour les pays en développement; à cet égard, la Norvège a décidé de supprimer droits de douanes et quotas pour l'importation de tous les produits, à l'exception des armes, en provenance des pays en développement les moins avancés. Il est impératif aussi de trouver des moyens nouveaux de promouvoir l'investissement étranger et interne dans les pays en développement, particulièrement les plus pauvres d'entre eux. Les pays donateurs devraient s'efforcer de porter à 0,7 % de leur PNB les ressources qu'ils consacrent à l'APD. Pour sa part, la Norvège y consacra 0,9 % de son PNB en 2002, et vise une proportion de 1 %. Il convient aussi de prendre des mesures plus adéquates pour l'allègement de la dette des pays pauvres lourdement endettés. En outre, la communauté internationale devrait saisir l'occasion qu'offre la Conférence internationale sur le financement du développement pour parvenir à un accord sur des moyens efficaces de mobiliser les ressources indispensables à l'élimination de la pauvreté. Pour que puissent être atteints les objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire, les Nations Unies doivent mieux coordonner leurs actions. Il ne faudrait pas que le fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté dont la création a été proposée par le Secrétaire général serve à financer des activités faisant double emploi avec celles des institutions existantes d'aide au développement, dont il faut se garder de détourner de précieuses ressources.

39. Les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis ont assombri les perspectives de réalisation des objectifs de la communauté internationale et ont aggravé la récession amorcée dans un certain nombre de pays. À la suite de cette tragédie, des millions de personnes risquent de sombrer dans une extrême pauvreté, et il est probable que les pays africains seront le plus durement touchés. La lutte contre le terrorisme est aussi une lutte contre la

pauvreté. Il incombe à toutes les parties concernées de tout faire pour éviter une récession encore plus profonde, qui aurait des conséquences désastreuses pour les pays les plus pauvres.

40. **Mgr. Martino** (Observateur du Saint-Siège) rappelle que le souci de parvenir à un développement durable procède de celui d'assurer la dignité de la personne humaine; lutter contre la pauvreté, c'est tenter d'offrir à chaque individu un niveau de vie décent et d'améliorer le sort de centaines de millions de pauvres. Malgré la diminution de la proportion de pauvres dans la population mondiale, l'effectif, en chiffres absolus, des habitants du globe qui vivent dans la pauvreté absolue n'est pas en recul.

41. Les gouvernements poursuivent leur dialogue dans l'espoir de trouver une solution durable. C'est cet espoir qui sous-tend les travaux de la Commission comme du système des Nations Unies tout entier, et qui confère aux pauvres la conviction que les moyens seront trouvés de leur offrir des conditions de vie meilleures.

42. Le Saint-Siège accueille favorablement la décision prise par la Commission du développement social d'évaluer les progrès accomplis depuis le début de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Le rapport du Secrétaire général sur la question doit être lu parallèlement au rapport sur la situation sociale dans le monde en 2000, qui appelle l'attention sur l'importance de l'instauration d'une société plus juste et invite les pays riches et les pays pauvres à mieux harmoniser leurs politiques économiques. Cependant, de l'avis du Saint-Siège, la question des conditions fondamentales du développement durable doit être examinée sous un angle nouveau : il ne suffit plus, semble-t-il, de se préoccuper de développement économique, de développement social et de protection de l'environnement alors que sévit la pandémie d'infections par le VIH et de sida, que d'autres maladies graves font des ravages, que font rage de multiples conflits armés, que les réfugiés et les personnes déplacées se comptent par millions et qu'il s'avère impossible de combler les lacunes existantes dans la prestation des services sociaux essentiels. La recherche de solutions doit se poursuivre, si difficile qu'elle puisse être.

43. **M. Benmellouk** (Maroc) rappelle que plus d'un milliard de personnes continuent de vivre dans une

extrême pauvreté, et que la communauté internationale n'a pas encore réussi à mettre le progrès scientifique et technologique au service de ces gens. Alors que de nombreuses régions du monde ont de bonnes chances d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, les pays d'Afrique subsaharienne, handicapés par leur faible croissance économique, ont vu l'effectif de leur population pauvre s'accroître au cours des 10 dernières années. Ce phénomène tient à de multiples facteurs : le fossé technologique, le défaut d'infrastructure, l'endettement, l'insuffisance des investissements étrangers, l'insuffisance aussi de l'aide publique au développement et inefficacité des mesures prises pour aider l'Afrique.

44. La pauvreté est un phénomène complexe. Les problèmes multisectoriels qui sont à son origine doivent être traités globalement par les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. Telle est l'approche que les pays africains ont décidé d'adopter face au problème de la pauvreté et du développement en général, lorsqu'ils ont lancé la Nouvelle Initiative africaine à la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Ils se sont montrés résolus à prendre en charge le développement économique et social de leurs pays et à faire de la réduction de la pauvreté la pièce maîtresse de leurs programmes d'action. Soucieux d'aider d'autres pays africains à consacrer davantage de ressources au développement, le Maroc a annoncé qu'il accorderait une remise de dette aux pays africains les plus pauvres et ouvrirait sans restriction son marché à leurs produits d'exportation.

45. La lutte contre la pauvreté est au premier rang des priorités du Gouvernement marocain, qui a élaboré des programmes ciblés sur les populations défavorisées des régions rurales et des agglomérations urbaines. Le Maroc a créé une agence de développement social qui a pour mission de lutter contre la pauvreté, en s'aidant d'apports extérieurs dont le gouvernement est reconnaissant. Le Maroc accueillera bientôt un forum international sur la pauvreté urbaine, au cours duquel seront examinés les moyens de faire bénéficier les groupes vulnérables des effets positifs de la mondialisation ainsi que divers thèmes connexes d'ordre technologique, financier, politique et social.

46. Bien que les gouvernements soient au premier chef responsables du développement de leur pays, le

soutien de la communauté internationale et l'existence d'un climat international favorable contribuent incontestablement au succès des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les recommandations formulées à cet égard dans le rapport du Secrétaire général méritent d'être fermement appuyées. La délégation marocaine est aussi favorable à la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, qui servirait à financer des activités complétant celles des organismes bilatéraux, multilatéraux et internationaux existants. Les gouvernements seront certes appelés à verser des contributions volontaires au fonds, mais la mobilisation de contributions de fondations, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, de la société civile et des institutions internationales revêtira une importance plus grande encore. La création d'un tel fonds serait tout à fait conforme au principe de la solidarité et du partage des responsabilités énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

47. La lutte contre la pauvreté suppose l'ouverture des marchés des pays développés aux produits d'exportation des pays en développement. Il importe aussi de réduire l'endettement des pays en développement sans réduire en rien le volume de l'APD, afin que ces pays puissent consacrer davantage de ressources à leur développement et à la réduction de la pauvreté. Une coopération internationale plus étroite et une meilleure coordination des activités des institutions internationales et des politiques, notamment dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement, aideraient les pays en développement dans leur lutte contre la pauvreté.

48. **Mme Viotti** (Brésil) observe que la complexité du problème de la pauvreté est désormais mieux apprécié, de même que les avantages de saines politiques macro-économiques, des investissements consacrés à la mise en valeur des ressources humaines, des mesures de protection des groupes vulnérables, d'un environnement sain et d'un partenariat efficace entre secteur privé et secteur public. Il est désormais admis aussi qu'au plan national, la bonne gouvernance est une condition nécessaire, mais non pas suffisante de succès. La croissance économique, élément clef de toute stratégie efficace de lutte contre la pauvreté, exige que les politiques nationales soient en harmonie avec l'environnement international. Les pays en développement ne pourront réaliser pleinement leur

potentiel de croissance que si leurs ressources propres sont complétées par les apports financiers, les investissements et les apports technologiques étrangers. Le Brésil est résolu à prendre part aux efforts nécessaires en concentrant son attention sur le renforcement de l'action au plan national, tout en contribuant à l'instauration d'un environnement international favorable. Pour la période 2002-2003, le Gouvernement brésilien a lancé un plan visant à accroître la transparence et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics. Des progrès considérables ont été accomplis dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité alimentaire et de la réforme agraire. Le programme VIH/sida a permis de stabiliser l'épidémie et de réduire le nombre des hospitalisations et des décès imputables au sida.

49. Le plein succès des politiques nationales suppose l'existence d'un environnement international favorable. Le ralentissement de l'économie économique dans les pays développés aura des répercussions graves pour les pays en développement, et risque de compromettre leurs chances d'atteindre leurs objectifs de développement. Aussi la coopération internationale est-elle plus essentielle et urgente que jamais. La coopération pour l'instauration d'un système commercial international équitable est particulièrement crucial. La libéralisation des échanges, qui ouvrirait davantage les marchés des pays développés aux produits agricoles et aux produits manufacturés des pays en développement et éliminerait les subventions à l'exportation et les barrières commerciales restantes est indispensable pour que les pays en développement puissent tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs. La stabilité du système financier international est une autre source de préoccupation. Les pays en développement doivent pouvoir participer pleinement à la mise en place d'un système financier international sain durant les prochaines années.

50. Le Brésil souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général sur le lancement d'une campagne mondiale contre la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et de la première Décennie des Nations Unies pour la réduction de la pauvreté; il souscrit également à ses recommandations concernant la création d'un fonds mondial de solidarité, initiative qui confirmerait l'engagement résolu du système des Nations Unies et des États Membres en faveur de l'élimination de la pauvreté. Les principes devant guider la gestion et l'utilisation des

ressources du fonds ainsi que les aspects connexes de son fonctionnement devraient être discutés à fond par tous les États Membres, et arrêtés au plus tard lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

51. En conclusion, Mme Viotti souligne la valeur du soutien apporté au fil des ans par les programmes et fonds des Nations Unies aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté des pays en développement, et la nécessité d'un financement suffisant pour que ces efforts puissent se poursuivre durablement.

52. **M. Jalong'o** (Kenya) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il observe qu'en dépit des progrès énormes de la science et de la technologie, les tendances enregistrées récemment à l'échelle mondiale en ce qui concerne les résultats de l'action menée pour combattre la pauvreté sont extrêmement préoccupantes, puisque environ le quart de la population mondiale continue de vivre dans la plus extrême pauvreté. À la différence des autres régions du monde où le pourcentage de pauvres est en diminution, l'Afrique n'enregistre aucun progrès, et plus de 51 % de ses habitants demeurent en-dessous du seuil de pauvreté. Le nombre de personnes souffrant de malnutrition continue d'augmenter et plus d'un milliard d'habitants de la planète restent privés d'eau salubre. Les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent extrêmement élevés, situation aggravée par la fréquence et l'augmentation des cas d'infection par le VIH ou de sida à l'échelle mondiale, qui touche particulièrement les adultes, parmi lesquels le nombre de cas continue d'augmenter en Afrique subsaharienne.

53. La Déclaration du Millénaire contient de nobles objectifs pour l'élimination de la pauvreté, mais ces objectifs seront difficiles à atteindre dans les délais prévus si le système économique mondial n'évolue pas. Des retards ont déjà été pris dans la réalisation de l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres dans la population mondiale à l'horizon 2015, fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. L'amélioration de la situation dans les pays d'Afrique subsaharienne suppose des taux de croissance élevés et soutenus, et dépend aussi de l'évolution d'autres indicateurs de pauvreté, notamment l'espérance de vie, les taux de scolarisation et les taux de mortalité parmi les enfants. Si des progrès ne sont pas accomplis dans ces domaines, et notamment si la pandémie d'infections par le VIH et de

sida ne peut être contenue, l'écart entre l'Afrique et le reste du monde continuera de s'accroître sensiblement. Pourtant, étant donné l'abondance des ressources naturelles du sous-continent sub-saharien, il devrait être possible de contrer les effets socio-économiques de la pauvreté et de la pandémie d'infections par le VIH et de sida pour peu que les gouvernements manifestent la volonté de s'attaquer résolument à ces problèmes.

54. Des ressources additionnelles seront indispensables pour mettre en place l'infrastructure sans laquelle les pays ne sauraient stimuler leur activité économique dans un contexte de mondialisation. Les pays africains ne pourront tirer pleinement parti de leurs ressources propres que s'ils réussissent à développer leur économie et à faire augmenter les revenus. Les flux privés de capitaux étant une source peu fiable de financement du développement, il importe que l'APD progresse quantitativement et qualitativement.

55. L'endettement de nombreux pays en développement a réduit la marge d'action dont ils disposent pour réduire la pauvreté et atteindre leurs objectifs de développement, notamment en limitant la part de leur budget allouée à des services essentiels tels que les services de santé et d'éducation. La délégation kényenne, tout en appréciant et en soutenant les efforts déployés par les partenaires du développement pour trouver une solution durable à la crise de l'endettement, notamment dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, considère qu'il reste encore beaucoup à faire pour libérer les pays en développement des entraves que leur impose leur endettement.

56. Dans la plupart des pays en développement, quelques 80 % des revenus et des emplois ruraux sont issus de l'agriculture; le secteur agricole doit donc se voir accorder l'importance qu'il mérite lorsque des initiatives sont prises pour réduire la pauvreté. Ces pays ont certes entrepris les réformes indispensables au plan national, mais il faut aussi que leurs partenaires commerciaux s'attachent résolument à éliminer les distorsions et les barrières commerciales afin d'améliorer les débouchés de la production agricole des pays en développement. L'Organisation mondiale du commerce devrait faire figurer en bonne place, parmi ses préoccupations, des questions telles que la réduction de la pauvreté, le financement du développement et les transferts de technologies.

57. Les pays en développement devraient accorder la priorité absolue à la mise en œuvre intégrale des engagements pris lors de conférences des Nations Unies et de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Il est essentiel aussi que les flux de ressources allant au développement soient réguliers et fiables.

58. **M. Bwomono** (Ouganda) note que le rapport du Secrétaire général dresse un bilan mitigé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, d'où il ressort que l'Afrique subsaharienne a pris un retard considérable. L'Ouganda, qui a fait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités, a l'intention de revoir sa politique économique afin de favoriser la production de biens exportables répondant aux besoins des individus plutôt qu'à ceux des industries étrangères. Le programme de réduction de la pauvreté appliqué par le Gouvernement, qui vise la croissance économique et une distribution équitable des revenus, et met l'accent sur la prestation des services essentiels, tente d'apporter des réponses à des questions fondamentales concernant la gouvernance, la libéralisation du commerce et les privatisations; ce programme met l'accent sur des secteurs clefs tels que l'agriculture et l'économie parallèle; il tend à démarginaliser les groupes défavorisés, grâce particulièrement à une meilleure intégration des femmes; il vise aussi à améliorer l'infrastructure afin de faciliter l'accès aux marchés, et à garantir des services de santé et un enseignement adéquats; le programme prévoit la création d'un observatoire de la pauvreté, et des activités devant être menées en coopération avec des organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations communautaires. Grâce à l'application d'un tel programme, l'Ouganda a pu assurer la quasi-universalité de l'enseignement primaire, et il s'est fixé pour objectif de mettre l'enseignement secondaire à la portée de tous d'ici à 2005. Des régimes nationaux de microcrédit et de crédit pour les jeunes ont été mis en place, et l'accès aux services de santé de base s'est considérablement amélioré. De vigoureuses campagnes ont permis de freiner la propagation du VIH et du sida.

59. Des stratégies d'ensemble telles que celles dont s'est doté l'Ouganda devraient être soutenues par des engagements pris lors de grandes conférences internationales. Cependant, même si tel est le cas, les chances d'atteindre en 2015 l'objectif d'une réduction

de moitié de la proportion de pauvres dans la population apparaissent douteuses. Il faut bien comprendre que l'élimination de la pauvreté implique un allègement de la dette des pays en développement et l'amélioration des débouchés de leurs produits exportables.

60. **M. Kumalo** (Afrique du Sud) observe que globalement, les progrès accomplis sur la voie de la réduction de la pauvreté ont été très lents, et que de nombreux pays en développement ne parviennent pas à atteindre des objectifs de développement tels que la réduction de la mortalité infantile ou la diminution de la proportion de la population ne disposant pas d'eau salubre. À en croire les projections préliminaires de la Banque mondiale, les répercussions des attentats terroristes du 11 septembre 2001 sur l'économie mondiale vont assombrir les perspectives de croissance des pays en développement, d'autant qu'un ralentissement de l'activité économique s'était amorcé avant ces attentats. Les pays qui seront le plus durement touchés sont ceux dont l'économie est particulièrement vulnérable, en particulier les pays africains, qui risquent de se trouver encore davantage marginalisés. Le fait que les pays africains ne puissent pas profiter des bienfaits de la mondialisation est certainement préjudiciable à la paix et à la stabilité sur le continent africain.

61. La situation exige la relance d'une action concertée associant toutes les parties concernées, au plan national comme au plan international; il est notamment indispensable que les engagements pris lors du Sommet du Millénaire et inscrits dans la Déclaration du Millénaire ne restent pas lettre-morte. Les pays africains ont beaucoup réfléchi aux causes des disparités énormes constatées entre pays du Nord et pays du Sud et de la persistance chez eux de la pauvreté et du sous-développement, et ils ont souscrit à la Nouvelle Initiative africaine, programme de développement durable dont les objectifs sont d'éliminer la pauvreté sur le continent africain et de mettre les pays de la région sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Dans cet esprit, les gouvernements des pays africains se sont engagés à agir individuellement et collectivement pour promouvoir des principes dont le respect est la condition du développement : attachement à la paix, à la sécurité et à la démocratie, bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et bonne gestion économique; ils se sont engagés aussi à accroître la

coopération régionale et à promouvoir l'intégration économique.

62. Les chances de succès de la lutte contre la pauvreté dépendront pour beaucoup des résultats des prochaines conférences internationales et des prochains sommets. Il est donc impératif de renforcer la coopération entre toutes les parties concernées, au niveau national comme au niveau international, afin que ces réunions aboutissent à des résultats propres à améliorer vraiment le sort des pauvres et à accroître sensiblement les chances de réalisation des objectifs internationaux de développement. L'expansion du commerce mondial exige une extrême vigilance à l'égard du protectionnisme, qui ne ferait que marginaliser davantage les pays en développement, notamment en Afrique, et tout particulièrement les moins avancés d'entre eux; ces derniers demeurent privés des chances qu'offre le commerce mondial, essentiellement parce qu'ils n'ont pas la capacité requise et parce que subsistent des barrières commerciales et autres obstacles protectionnistes. La délégation sud-africaine est donc en faveur d'une série de négociations commerciales reposant sur l'idée que l'expansion des échanges est un moyen de faire reculer la pauvreté et de promouvoir le développement. Il importe que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu à Monterrey (Mexique) concentre son attention sur les problèmes les plus cruciaux que pose le développement de tous les pays en développement, y compris du continent africain. La Conférence devrait ouvrir la voie à un renforcement de la coopération internationale pour le développement et raffermir les engagements pris pour la réalisation des objectifs de développement précédemment fixés.

63. Les thèmes retenus pour le Sommet mondial de l'alimentation, qui aura lieu sous peu à Rimini (Italie) reflètent la prise de conscience de ce que l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres dans la population mondiale à l'horizon 2015 risque de ne pas être atteint si la communauté internationale ne redouble pas d'efforts. Quelle qu'en soit la cause, la faim continue d'infliger des souffrances dans le monde entier, et les pays africains éprouvent des difficultés particulières à parvenir à la sécurité alimentaire. Pour que le secteur agricole puisse jouer son rôle à cet égard, il doit être soutenu par des investissements d'infrastructure, des moyens de financement adéquats, des travaux de recherche et un effort de développement

institutionnel et humain, toutes conditions indispensables pour que la productivité augmente et que ce débloque l'agriculture marchande.

64. Ayant à l'esprit l'objectif primordial de réduction de la pauvreté que comporte la Nouvelle Initiative africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe a proposé de faire de l'élimination de la pauvreté, condition primordiale du développement durable, le thème du Sommet mondial sur le développement durable qui doit avoir lieu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). La délégation sud-africaine espère que le Sommet raffermira la volonté de la communauté internationale de réaliser des objectifs de développement durable et abordera d'autres questions qui ont une incidence sur la pauvreté, telles que l'approvisionnement en eau et en énergie, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la désertification et l'érosion des sols.

65. Au cours des sept dernières années, le Gouvernement sud-africain a entrepris des programmes de développement socio-économique visant les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. L'économie sud-africaine est en expansion, et l'Afrique du Sud joue un rôle de plus en plus important en Afrique et parmi les pays du Sud, en partenariat avec d'autres, en vue de promouvoir la démocratie, le respect des droits de l'homme, la paix et la prospérité. En Afrique du Sud, des succès notables ont été enregistrés dans de nombreux domaines, notamment le logement, la santé, l'approvisionnement en eau salubre, l'enseignement primaire, désormais gratuit, les prestations sociales de base et le développement des cantines scolaires. Le Gouvernement sud-africain poursuit également ses efforts pour promouvoir le développement des collectivités rurales, répondre aux besoins des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants des régions rurales, offrir aux micro-entreprises des programmes de perfectionnement et des moyens de financement et promouvoir d'autres programmes de développement.

66. L'Afrique du Sud et le continent africain tout entier doivent faire face à la catastrophe que constitue la pandémie d'infections par le VIH et de sida, tout en s'attachant à résoudre une autre série de problèmes de santé publique, le tout sur un fond de pauvreté endémique et de sous-développement. Les pays africains continueront de s'attaquer résolument aux problèmes énormes que leur posent les maladies,

l'illettrisme, la pauvreté, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. L'Afrique du Sud considère que la coopération et le partenariat entre secteur public et secteur privé sont indispensables au développement. Elle attache aussi une grande importance à la coopération avec d'autres pays et avec les partenaires du développement, aux niveaux régional, interrégional et mondial, de même qu'à la coopération avec les fonds et programmes des Nations Unies.

67. La délégation sud-africaine souscrit à la recommandation formulée par le Secrétaire général en vue de la création par l'Assemblée générale d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté; l'Afrique du Sud est prête à s'associer à un engagement constructif sur les modalités de mise en place d'un tel fonds.

68. **Mme Enkhtsetseg** (Mongolie) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle note que si des mesures adéquates ne sont prises d'urgence à l'échelle mondiale, régionale et nationale, les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire resteront essentiellement lettre-morte pour de nombreux pays en développement. Elle relève cependant que dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres dans la population mondiale, pour ambitieux qu'il soit, n'est pas hors de portée. Selon elle, le gros des efforts devrait porter sur le commerce, l'aide aux pays en développement et l'allègement de leur dette. Dans tous ces domaines, d'importants engagements ont été pris, mais ceux-ci n'ont guère débouché sur l'action.

69. Au cours des 30 années écoulées, le nombre des pays en développement les moins avancés a presque doublé, mais la part de ces pays dans le volume mondial des exportations a diminué de 40 % depuis 1980. Alors que les pays en développement devaient faire face à des difficultés de plus en plus grandes, le volume de l'APD a diminué à un rythme alarmant. Pour remédier au désenchantement des donateurs et susciter un regain d'intérêt politique pour le relèvement de l'APD, il est indispensable que l'aide étrangère soit conçue de manière à favoriser la croissance et un développement économique durable et à rendre les pays en développement moins tributaires des programmes d'assistance à long terme; il faut aussi réorienter les programmes d'aide afin que les flux

d'investissements étrangers y tiennent une plus grande place.

70. **Mme Enkhtsetseg** espère que la Conférence internationale sur le financement du développement sera l'occasion de renverser la tendance à la réduction de l'APD, et renforcera la cohérence des actions menées pour éliminer la pauvreté. La Conférence devrait stimuler les initiatives de coopération et donner un nouvel élan au multilatéralisme dans un contexte de mondialisation.

71. Les flux financiers de sources privées ne sauraient remplacer l'APD, particulièrement pour le financement du développement social et de la lutte contre la pauvreté. Cette constatation vaut particulièrement pour les pays en développement les plus vulnérables, tels que les pays classés parmi les moins avancés, les pays sans littoral et les petits pays insulaires, sur lesquels la Conférence concentrera son attention.

72. Pour les pays en développement, la libéralisation des échanges offre de nouvelles possibilités, mais comporte aussi des risques. Ces possibilités nouvelles devraient être mises à profit pour faire reculer la pauvreté dans les pays les plus défavorisés; quant aux risques, il appartient à la communauté internationale de déployer des efforts concertés pour les limiter. Les pays en développement sans littoral sont lourdement tributaires de leurs secteurs d'exportation pour le financement de l'action qu'ils mènent pour réduire la pauvreté. Aussi importe-t-il que les régimes commerciaux mis en place dans le cadre de négociations multilatérales prennent en compte les intérêts et les besoins particuliers de ces pays. Il importe aussi que les pays sans littoral et les pays en développement en transition tirent mieux parti des possibilités de coopération afin de faciliter les transports en transit et qu'ils s'emploient à consolider la tendance positive enregistrée au cours des dernières années pour ce qui est des flux d'assistance financière et technique destinés à soutenir leurs efforts. La délégation mongole note avec satisfaction que le Secrétaire général a tenu à faire de la réduction de la pauvreté l'un des principaux axes de son Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et elle espère que les organismes des Nations Unies s'inspireront du Plan de campagne pour définir des actions concrètes et coordonnées en vue de réduire de moitié la proportion de la population mondiale vivant dans une extrême pauvreté et faire en

sorte que leurs programmes existants ou futurs s'insèrent dans un même cadre général, celui de la réalisation des objectifs définis lors du Sommet du Millénaire. Le fonds mondial de solidarité pour la réduction de la pauvreté dont la création est envisagée pourrait contribuer dans une mesure importante à la réalisation de ces objectifs. Les autres recommandations importantes formulées par le Secrétaire général dans son rapport devraient être incluses dans la résolution sur la réduction de la pauvreté qu'adoptera l'Assemblée générale durant sa session en cours.

73. Le Gouvernement mongol a appliqué un programme de réduction de la pauvreté durant la période 1996-2000, dont les principaux éléments sont le développement des capacités internes, la réalisation de projets tendant à stimuler les activités rémunératrices, et la création rapide d'emplois par l'expansion des programmes de travaux publics, une attention particulière étant accordée à la réduction de la pauvreté dans les régions rurales. L'un des volets principaux de la stratégie de lutte contre la pauvreté appliquée par la Mongolie consiste à accroître les ressources financières des groupes les plus pauvres, grâce à la mise en place d'un système original de microcrédit.

74. Soucieux de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, le Gouvernement mongol a récemment entrepris d'appliquer les principes de bonne gouvernance au programme de protection sociale qu'il est résolu à mener de front avec la lutte contre la pauvreté, en étroite coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement.

75. Si les pratiques ne changent pas, de 50 à 70 pays en développement seront dans l'incapacité d'atteindre en 2015 l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de pauvres. Il va sans dire que des ressources suffisantes existent pour éliminer la pauvreté dans le monde; ce qu'il faut maintenant, c'est un changement radical des attitudes, une ferme volonté politique et un sens accru de la responsabilité collective.

*La séance est levée à 13 h 05.*